



VILLE DE
MONT-JOLI

Résultat de la consultation écrite

Règlement 2021-1463 décrétant un emprunt de 1 309 270\$ et une dépense de 1 309 270\$ pour la réalisation du « développement résidentiel Lelièvre » situé au sud de l'avenue Boisvert

Je soussignée, Kathleen Bossé, greffière, déclare ce qui suit :

Qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Mont-Joli a fait le processus de consultation écrite comme exigée dans le décret 2021-054.

L'avis public de consultation a été publié dans le journal L'avantage du 4 août 2021. Les citoyens pouvaient faire parvenir leur opposition jusqu'au 20 août 2021, 16h30 par la poste ou par courriel.

Le résultat de la consultation écrite est :

- ✓ Aucun citoyen ne s'est prévalu de son droit d'opposition.

Par conséquent, le règlement est réputé être approuvé par les personnes habiles à voter.

Mont-Joli, le 20 août 2021

Kathleen Bossé, OMA
Greffière